



Les voiles d'ombrage offrent une solution architecturale résolument contemporaine et originale pour se protéger efficacement du soleil. Jardins, terrasses, abords de piscines... Les textiles Soltis® 86, Soltis® 92 et Précontraint® 502 s'adaptent à toutes les situations, garantissant l'esthétique et la pérennité des voiles d'ombrage au fil du temps.

Elles peuvent être utilisées seules ou avec une superposition de formes géométriques multicolores. Grâce à leur procédé de fabrication exclusif Précontraint® Ferrari®, les textiles Soltis® et Précontraint® 502 offrent des performances indispensables à la réalisation de voiles d'ombrage : **planéité, résistance aux intempéries, excellente stabilité dimensionnelle...** Autant de qualités qui leur permettent de ne pas se déformer dans le temps.

Grâce à leurs micro-aérations, **les textiles Soltis® régulent l'effet thermique du soleil** et permettent à l'air de circuler.

Faciles d'entretien, un simple lavage à l'eau, additionnée de détergent Ferrari® Clean suffit à leur rendre leur esthétique initiale.

DEVELOPPEMENT DURABLE

De par leurs qualités de durabilité et de légèreté, les textiles Soltis® s'inscrivent naturellement dans les stratégies de construction durable. De plus, les textiles Soltis® sont 100% recyclables grâce au procédé Texyloop®. Ils font l'objet d'une FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) et d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) réalisées et contrôlées par des organismes extérieurs indépendants qui, démontrent clairement leur éco-efficacité.

Pour en savoir plus sur Texyloop® : www.texyloop.com

→ Références recommandées pour l'application Voiles et ombrages fixes

• Soltis® 86 • Soltis® 92 • Précontraint® 502

- Le Groupe Ferrari® accompagne les professionnels : storistes, prescripteurs, distributeurs, confectionneurs-installateurs. Il met à disposition de ses partenaires son expérience, sa connaissance et une photothèque de projets unique au monde en matière de références internationales. Vous pouvez accéder à l'ensemble de ces informations en sollicitant l'ouverture d'un compte dans l'accès réservé.
- Vous avez un projet et vous souhaitez être accompagné ou simplement être renseigné par le service Prescription de Ferrari®, n'hésitez pas à remplir notre formulaire "Accès professionnel" sur notre site internet.